



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9341<sup>e</sup>** séance

Mercredi 7 juin 2023, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Abushahab ..... (Émirats arabes unis)

*Membres :*

Albanie .....	M. Spasse
Brésil .....	M. de Almeida Filho
Chine .....	M. Geng Shuang
Équateur .....	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique .....	M. DeLaurentis
Fédération de Russie .....	M. Leonidchenko
France .....	M <sup>me</sup> Dime Labille
Gabon .....	M <sup>me</sup> Onanga
Ghana .....	M <sup>me</sup> Oppong-Ntiri
Japon .....	M <sup>me</sup> Shino
Malte .....	M <sup>me</sup> Gatt
Mozambique .....	M. Fernandes
Suisse .....	M <sup>me</sup> Chanda
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Eckersley

## Ordre du jour

### Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 22 mai 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (S/2023/367)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Hommage à la mémoire des soldats de la paix de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie tués dans une attaque**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à condamner avec la plus grande fermeté l'attaque odieuse perpétrée le 26 mai contre la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), qui a coûté la vie à plus de 50 soldats de la paix ougandais. Les membres du Conseil présentent leurs sincères condoléances aux familles des victimes, au Gouvernement et au peuple ougandais, ainsi qu'à l'ATMIS. Les forces de maintien de la paix opéraient dans le cadre d'un mandat du Conseil de sécurité visant à garantir un avenir plus sûr au peuple somalien. Nous honorons leur sacrifice ultime au service de la paix. Je demande donc à toutes les personnes présentes dans la salle de se lever et de se joindre à moi pour observer une minute de silence afin d'honorer solennellement la mémoire des victimes.

*Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales**

#### **Lettre datée du 22 mai 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (S/2023/367)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Christian Ritscher, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/367, qui contient le texte d'une lettre datée du 22 mai 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Je donne maintenant la parole à M. Ritscher.

**M. Ritscher** (*parle en anglais*) : C'est un honneur de présenter au Conseil le dixième rapport de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) (voir S/2023/367), et de l'informer des activités de l'Équipe d'enquêteurs. Alors que je présente ce dixième rapport, je tiens à souligner que cela fait cinq ans que l'UNITAD, créée à la demande de l'Iraq, a commencé ses travaux. En tant qu'équipe internationale dotée d'un mandat spécial pour enquêter sur les crimes atroces de Daech en Iraq, l'UNITAD travaille en coopération avec les autorités nationales tout en promouvant l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis par Daech partout dans le monde.

Aujourd'hui, nous devrions marquer une pause et faire le bilan de l'exécution progressive du mandat de l'UNITAD. Aujourd'hui, la détermination du Gouvernement iraquien, en partenariat avec l'UNITAD, à faire avancer la lutte contre l'impunité, à demander justice au nom des victimes et des personnes rescapées, dont la plupart sont iraqiennes, et à contrer la menace que Daech constitue encore, à ce stade, est plus forte que jamais. Peu après que le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2379 (2017), une Équipe restreinte composée de moins de 10 personnes s'est mise à travailler sur la base du mandat de l'UNITAD. Elle a ensuite pris de l'ampleur, au fil du temps, pour compter à présent quelque 150 fonctionnaires des Nations Unies, ainsi qu'environ 60 vacataires et consultants, qui s'emploient tous, avec dévouement et professionnalisme, à atteindre les objectifs de l'Équipe.

L'UNITAD a mis en place huit unités d'enquête spécialisées, un système de protection et de soutien des témoins, un laboratoire de criminalistique de pointe, un groupe spécialisé en charge des campagnes d'exhumation de charniers et de l'identification des restes humains, et une équipe attachée à la numérisation de millions de documents qui sont maintenant entre les mains de la justice iraquienne. Elle s'emploie constamment à élaborer des stratégies et à les ajuster afin d'améliorer son travail d'enquête et la collecte de preuves, ainsi qu'il convient pour demander des comptes aux auteurs des crimes les

plus odieux en droit pénal international. L'UNITAD est résolue à étayer les efforts déployés par nos homologues irakiens en vue de réaliser l'objectif commun d'amener les criminels de Daech à répondre de leurs actes dans le cadre de procès fondés sur des preuves, qui traitent de leurs attaques violentes contre toutes les communautés de l'Iraq, son peuple et le pays lui-même en tant que crimes internationaux, sans se limiter à les juger pour leur appartenance à une organisation terroriste. Lorsqu'ils commettaient leurs crimes en Iraq, les membres de Daech étaient concentrés sur leurs victimes ; il serait bon que la justice en fasse autant.

Au cours de la période précédente, l'Équipe a continué d'élargir et de développer, par un travail d'enquête professionnel, ses connaissances pénales d'avant-garde sur Daech, en tenant compte des préoccupations et des considérations de chaque groupe de victimes de la société civile irakienne. J'ai personnellement poursuivi mes échanges avec des chefs religieux et tribaux, des représentants des communautés touchées et des rescapés des crimes de Daech. J'ai d'ailleurs été impressionné par le soutien que l'Équipe a reçu des communautés touchées, en particulier celles auprès desquelles je me suis récemment rendu, à Taza Khormatou, Hit et Ramadi. Je me félicite également que l'UNITAD puisse collaborer étroitement avec toutes les communautés touchées et que son travail repose sur l'ouverture et la confiance. À Najaf, j'ai été profondément ému par les sages paroles de S. Ém. le grand ayatollah Sayyid Ali Al-Sistani, qui a déclaré que toutes les victimes de Daech avaient la même importance, qu'il n'y avait pas de hiérarchie. Le même principe forme le socle du travail de l'UNITAD.

Nous ne devons pas oublier que les rescapés des crimes internationaux de Daech sont encore très marqués. J'ai pu le constater par moi-même lors de mon déplacement à Taza Khormatou, plus tôt cette année, qui coïncidait avec l'anniversaire de l'attaque chimique assez méconnue que Daech a perpétrée contre la population de la ville et ses terres agricoles. Le 8 mars 2016, le groupe terroriste a militarisé des agents chimiques et les a déployés dans des roquettes et des obus de mortier, ainsi que dans des dispositifs explosifs improvisés, dans les alentours de Taza Khormatou. Ces derniers mois, j'ai privilégié et intensifié les travaux sur ce champ de recherche concernant les crimes de Daech. L'enquête en cours de l'Équipe a produit une évaluation analytique experte des munitions, des restes et des matières qui ont été collectés. De nombreuses preuves provenant du champ de bataille, y compris des états de paie et des éléments de correspondance, ont été découvertes, permettant à

l'Équipe d'identifier des suspects et d'établir des liens avec d'éventuels cadres du groupe. L'UNITAD a produit une analyse de la mise au point et de l'emploi d'armes chimiques par Daech, qui sera présentée plus en détail durant une manifestation spéciale organisée ici au Siège demain, le 8 juin, à l'initiative conjointe de l'Équipe, de la Mission permanente de l'Iraq et de la Mission permanente de l'Inde.

Comme les membres du Conseil l'auront lu dans le dixième rapport (voir S/2023/367), l'Équipe a continué de progresser dans ses enquêtes sur les crimes commis par Daech contre toutes les communautés touchées, s'attachant à dresser un tableau complet de ces crimes afin d'en exposer toute l'ampleur. Nous avons notamment avancé sur nos rapports d'évaluation concernant les crimes fondés sur le genre, les crimes contre des enfants et les crimes perpétrés contre la population sunnite d'Anbar et contre les communautés chrétiennes de Ninive. Nos enquêtes sur les attaques de Daech contre les communautés yézidiennes et chiites se poursuivent. Les dossiers ont également été enrichis de preuves et d'analyses. L'enquête sur la destruction du riche patrimoine culturel des Irakiens illustre une fois de plus la manière dont l'UNITAD met au jour tout l'éventail des crimes internationaux commis par des auteurs impitoyables au nom d'une idéologie criminelle.

Cela fait cinq ans que l'UNITAD a commencé son travail de terrain en Iraq. Pour nous, il est parfaitement clair que l'Équipe ne peut réussir sa mission que si nous travaillons côte à côte avec les autorités irakiennes, et en particulier avec nos homologues du secteur judiciaire. Je pense qu'il peut être légitime de demander ce que réussir veut dire, en l'occurrence. En tant que procureur à la tête d'une équipe d'enquête, je considère que le but du travail de l'UNITAD ne consiste pas seulement à recenser les crimes de Daech, mais qu'il s'agit aussi de faire rendre des comptes aux membres de Daech qui ont commis ces crimes internationaux odieux, dans le cadre de procès fondés sur des preuves, devant des juridictions compétentes. Cependant, de quoi avons-nous besoin pour y arriver ?

Je crois qu'il faut réunir trois éléments : des juridictions compétentes, des preuves recevables et fiables et un cadre juridique adapté.

Premièrement, les juridictions compétentes sont l'élément le plus simple des trois. Comme je l'ai expliqué plus haut, l'Équipe collabore déjà étroitement en Iraq avec les juges d'instruction compétents, qui appuient pleinement nos enquêtes. En retour, l'UNITAD renforce leurs capacités et s'assure que les juridictions irakiennes seront

prêtes, le moment venu, à juger les membres concernés de Daech pour leurs crimes internationaux.

Deuxièmement, s'agissant des preuves recevables et fiables, il est beaucoup question des preuves qui ont trait aux crimes de Daech. Je puis assurer le Conseil que les preuves des crimes de Daech en Iraq ne manquent pas, étant donné que le groupe fonctionnait comme une vaste bureaucratie qui documentait tout dans le cadre d'un système administratif digne de celui d'un État. La principale difficulté consiste à savoir ce qu'il faut faire de ces preuves, comment il est possible de traiter les documents, dont le volume est important, et l'immense quantité d'informations recueillies, et surtout de quelle manière il convient de préserver la chaîne de responsabilité et d'intégrité de ces éléments dans son intégralité. Pour notre part, nous cherchons à garantir que les preuves soient recevables devant toute juridiction compétente, que ce soit en Iraq ou dans d'autres États où des membres de Daech sont jugés pour des crimes internationaux. Pour être parfaitement clair, l'UNITAD aide la justice iraquienne à organiser et consulter des quantités considérables de pièces documentaires et de preuves issues du champ de bataille concernant Daech, notamment par l'intermédiaire d'un projet de numérisation de grande envergure. Dirigées par l'Équipe, les opérations de numérisation ont débuté dans cinq tribunaux en Iraq, et deux autres nous emboîteront le pas dans les mois à venir.

Jusqu'à présent, pas moins de 8 millions de pages de documents de Daech détenus par les autorités iraquiennes, y compris les autorités kurdes, ont été numérisées, soit une quantité impressionnante. Le personnel judiciaire iraquien ne peut que constater combien cela facilite son utilisation des preuves. De hauts magistrats du pays m'ont informé que leur temps de réponse pour les dossiers et les demandes d'information s'était nettement amélioré, signalant un changement durable grâce à ce travail novateur. En guise de prochaine étape, l'UNITAD est en train de mettre en place une archive centrale, qui servira de répertoire unique pour toutes les preuves numérisées visant Daech. Elle sera située dans les locaux du Conseil supérieur de la magistrature en Iraq. Ainsi qu'il a été convenu récemment avec le Président de la Cour suprême, l'Équipe procèdera au lancement de cette archive dans les jours qui viennent. À l'avenir, le répertoire central jouera un rôle essentiel à l'appui des poursuites engagées contre les membres concernés de Daech pour leurs crimes internationaux en Iraq. De plus, il pourrait constituer une étape importante dans la création, en Iraq, d'un système complet de justice électronique, qui pourrait servir d'exemple majeur, non seulement dans la région mais aussi à l'échelle mondiale.

Le troisième élément, qui est également le plus important, réside dans l'adoption d'un cadre juridique national adapté qui permette la tenue de tels procès. On peut y voir le principal défi à relever pour obtenir les résultats voulus en Iraq. L'UNITAD reste déterminée à appuyer le processus dirigé par les Iraquiens pour la mise en œuvre d'un cadre juridique qui rende possible le jugement d'actes criminels de Daech comme crimes internationaux, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide devant les juridictions nationales. La création, en mars, d'un groupe de travail conjoint réunissant le bureau du Premier Ministre, le Comité national permanent chargé du droit international humanitaire, le Conseil d'État iraquien et de hauts responsables des autorités judiciaires, ainsi que des parlementaires de premier plan, constitue une avancée importante à cet égard. L'UNITAD reste à la disposition des autorités iraquiennes pour leur fournir un appui technique, tirer parti de l'expertise internationale et partager les meilleures pratiques.

Ainsi que je l'ai mentionné, l'UNITAD a entamé il y a cinq ans l'exécution de son mandat et s'est attelée à concourir à amener Daech à répondre de ses crimes internationaux perpétrés en Iraq. Depuis le tout premier jour, le fondement juridique des enquêtes de l'UNITAD est, et reste, le droit international coutumier. Dès lors qu'une législation nationale appropriée sur le droit pénal international aura été promulguée en Iraq, la voie à suivre sera plus claire. Je garde l'espoir que cela se produira le plus tôt possible.

Parallèlement, l'UNITAD a déjà commencé à contribuer aux préparatifs des futurs procès. L'Équipe a intensifié sa coopération concrète avec ses homologues des autorités judiciaires iraquiennes afin de monter ensemble des dossiers contre des personnes d'intérêt spécifiques et des auteurs présumés. Nous accordons désormais la priorité aux personnes d'intérêt qui résident dans d'autres États Membres. Ce faisant, l'UNITAD collaborera au quotidien avec ses homologues iraquiens, tout en rassemblant des informations afin d'amener Daech à répondre de ses crimes internationaux fondamentaux, conformément au mandat de l'Équipe. Ces initiatives de constitution de dossiers sont conçues de manière à aboutir à une série de dossiers contenant des informations et des éléments de preuve fournis par les deux parties, les autorités judiciaires iraquiennes et l'UNITAD. Les dossiers ainsi préparés conjointement sont annonciateurs d'un partage direct des éléments de preuve et contribueront à renforcer la coopération étroite et fondée sur la confiance entre mes enquêteurs et nos homologues iraquiens. En fin de compte, cela permettra de mieux appréhender les

besoins et méthodes d'enquête des autorités judiciaires iraqiennes et de l'UNITAD pour ce qui est de la fourniture d'un soutien juridictionnel à l'échelle mondiale.

Ainsi qu'il est indiqué dans la résolution 2379 (2017), l'UNITAD continue de compléter les enquêtes menées par les autorités iraqiennes et celles menées par les autorités de pays tiers à leur demande. Après cinq années de travail d'enquête en Iraq, l'UNITAD est devenue une facilitatrice clef des efforts déployés à l'échelle mondiale pour amener les membres de Daech responsables de crimes internationaux à répondre de leurs actes. Je tiens également à dire que l'UNITAD est devenue un élément indispensable du réseau international créé pour lutter contre l'impunité des crimes commis par Daech. Mon équipe apporte actuellement son soutien à 17 juridictions d'États tiers, en menant des entretiens avec des témoins, en apportant des témoignages d'experts et en fournissant des analyses techniques dans le cadre de procédures pénales engagées contre des membres et des sympathisants présumés de Daech.

L'UNITAD peut aussi contribuer utilement à la recherche de solutions aux problèmes posés par le rapatriement effectif des ressortissants iraqiens se trouvant dans des camps situés dans les pays voisins, y compris le camp de Hol. L'UNITAD a conscience du rôle qu'elle joue en tant que partie intégrante du système des Nations Unies et de la valeur ajoutée qu'elle apporte en soutenant les efforts systémiques de réconciliation en Iraq. Dans le cadre de notre mandat, nous sommes disposés à contribuer à la fois à garantir la bonne réintégration des rapatriés dans la société iraqienne et à fournir aux États Membres les informations nécessaires pour poursuivre les individus soupçonnés d'avoir commis des crimes internationaux. L'obligation de rendre des comptes est indispensable à une réconciliation pérenne, tout comme le soutien aux processus d'établissement des responsabilités, qui peuvent jouer un rôle clef en encourageant les États Membres à rapatrier leurs ressortissants et à contribuer à remédier à la situation complexe dans des camps tels que celui de Hol.

Je tiens à rappeler que l'UNITAD fait le lien entre les scènes de crime, les victimes et personnes rescapées et les membres de Daech présumés avoir commis des crimes. L'Équipe demeure impartiale, indépendante et crédible en respectant les meilleures pratiques et politiques de l'ONU et les dispositions pertinentes du droit international, tout en appliquant les normes les plus élevées possibles pour appuyer les efforts en matière d'établissement des responsabilités et de lutte contre l'impunité des membres de Daech et des personnes qui lui sont affiliées, où qu'ils se

trouvent. En tant que Chef de cette équipe d'enquête, il est important pour moi non seulement de dire que mon équipe continue de recueillir toutes les informations disponibles sur les crimes commis par Daech en Iraq, mais aussi de souligner qu'elle soutient les autorités iraqiennes en renforçant leurs capacités d'enquête.

L'UNITAD a entamé ses travaux d'enquête il y a cinq ans. Nous avons montré que notre mandat singulier et novateur, consistant en la mise sur pied d'une équipe d'enquête internationale, pouvait produire des résultats positifs et déboucher sur des réussites. La création de l'UNITAD s'est inscrite dans le cadre d'une démarche de la communauté internationale visant à offrir à l'Iraq et à son peuple la possibilité de faire face ensemble et avec succès au cruel héritage laissé par Daech. Je voudrais souligner que si les opérations menées par l'UNITAD au cours des cinq dernières années ont été couronnées de succès, c'est parce que l'Iraq a accepté et soutenu cette offre. Toutefois, la tâche n'est pas terminée et la mission de l'UNITAD n'est pas encore accomplie. Ce que nous voulons voir à l'avenir, ce sont des procès équitables tenus devant des tribunaux compétents en Iraq et des membres de Daech condamnés pour des crimes internationaux, avec la participation active des victimes et des personnes rescapées. Sans cela, le mandat et l'objectif de l'UNITAD ne seront pas remplis.

La justice peut être un processus de longue haleine, et nous sommes souvent impatients de voir des résultats. Cependant, les enquêtes, les poursuites et la constitution de dossiers fondés sur des preuves demandent du temps, de la patience et de la persévérance, en particulier en ce qui concerne les crimes internationaux. Les crimes commis par Daech en Iraq ne font pas exception. Ils figurent parmi les actes les plus ignobles dont nous ayons été témoins dans l'histoire récente. Les responsables de ces actes doivent être identifiés, jugés et condamnés pour leurs crimes. Il est de notre devoir d'avancer ensemble sur le chemin de la justice, avec dévouement et détermination. Je remercie le Conseil de son attention et de son appui constant.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Ritscher de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Eckersley** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Conseiller spécial de sa mise à jour très utile, de son dernier rapport (voir S/2023/367) et de tout le travail accompli en Iraq par

l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Je salue également la présence du représentant de l'Iraq dans la salle. Le Royaume-Uni se félicite vivement des progrès réalisés par l'UNITAD en vue d'amener Daech à répondre de ses crimes horribles. Je voudrais insister sur trois points en particulier.

Premièrement, nous saluons les efforts continus et le rôle moteur du Gouvernement iraquien pour permettre la poursuite, dans les instances nationales, des responsables des crimes commis par Daech, et nous nous félicitons du soutien apporté par l'UNITAD à cet égard. Nous saluons en particulier la création cette année d'un groupe de travail conjoint réunissant l'UNITAD et l'Iraq, qui étudiera les moyens de poursuivre les auteurs de crimes internationaux en Iraq. Il est essentiel que nous établissions des voies légales pour le partage d'informations et d'éléments de preuve afin d'appuyer les poursuites.

Deuxièmement, nous saluons l'étroite collaboration établie entre l'UNITAD et les autorités judiciaires iraqiennes, notamment dans le cadre du projet d'archivage et de numérisation. Comme nous l'avons entendu, ces archives permettront aux juges iraqiens de s'appuyer sur un éventail beaucoup plus large de preuves lorsqu'ils constitueront des dossiers et mèneront des enquêtes, notamment sur la mise au point et l'emploi d'armes chimiques et biologiques. Une coopération constante et renforcée entre l'UNITAD et les autorités iraqiennes peut faire une réelle différence dans les efforts qu'elles déploient pour rendre justice aux personnes rescapées des crimes perpétrés par Daech.

Troisièmement, le Royaume-Uni se félicite tout particulièrement de l'attention que l'UNITAD continue de porter aux crimes commis contre les yézidis, les chrétiens et d'autres groupes minoritaires. Les crimes perpétrés par Daech contre ces communautés ont laissé un terrible héritage, et nous devons y remédier. Lors de sa récente visite en Iraq, S. A. R. la Duchesse d'Édimbourg a souligné la nécessité de renforcer le soutien aux victimes et aux personnes rescapées des violences sexuelles liées aux conflits, y compris les enfants nés d'un viol. Nous félicitons le Gouvernement iraquien pour sa mise en œuvre continue de la loi sur les rescapées yézidies, y compris pour le versement des premières réparations aux rescapées.

Nous ne devons pas relâcher notre appui aux victimes et aux personnes rescapées des crimes de Daech. Nous attendons avec intérêt de collaborer étroitement avec l'Iraq et nos partenaires du Conseil de sécurité

pour continuer d'appuyer le travail important de l'UNITAD dans le cadre du renouvellement de son mandat en septembre. Le Royaume-Uni est déterminé à se joindre au Gouvernement iraquien, à l'UNITAD et à l'ensemble de la communauté internationale pour rendre justice.

**M. Pérez Loose** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Avant de commencer ma déclaration, je tiens à dire que l'Équateur se joint aux autres orateurs pour condamner l'attaque perpétrée contre les soldats de la paix ougandais en Somalie. Nous rendons hommage aux personnes qui ont donné leur vie dans la lutte pour la paix et la sécurité internationales, et nous sommes solidaires de leurs familles.

Je remercie le Conseiller spécial d'avoir présenté le dixième rapport de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) (voir S/2023/367). Je souhaite également la bienvenue à cette séance au représentant de l'Iraq.

L'obligation de rendre des comptes est l'un des éléments clefs d'une réconciliation réussie au sein des sociétés sortant d'un conflit. Au contraire, l'impunité détruit leur tissu social. C'est pourquoi l'Équateur appuie les travaux de l'UNITAD, dont la mission de collecte, de préservation et de stockage des éléments de preuve des crimes commis par Daech en Iraq permet aux autorités iraqiennes d'identifier les responsables et de les traduire devant les tribunaux nationaux.

Je vais axer ma déclaration sur les points suivants du rapport présenté par le Conseiller spécial.

Premièrement, nous saluons les progrès réalisés dans les enquêtes sur la mise au point et l'emploi d'armes biologiques et chimiques, la destruction du patrimoine culturel et religieux et les crimes commis contre diverses communautés en Iraq. Dans une large mesure, ces progrès ont été rendus possibles par la collaboration avec des acteurs de la société iraquienne, notamment des chefs religieux, des groupes de survivants et des organisations non gouvernementales, ce qui a permis de recueillir des témoignages et des éléments de preuve précieux. Nous soulignons également les progrès accomplis dans la collecte de preuves numériques, ainsi que la numérisation des preuves physiques, qui représentent plus de 8 millions de pages.

Nous sommes convaincus que cela contribuera à déterminer les responsabilités individuelles, comme dans le cas des enquêtes sur les violences sexuelles et les crimes commis contre les enfants, des faits auxquels l'UNITAD

accorde une attention particulière dans le cadre de son groupe d'enquête sur les crimes de genre et les crimes contre les enfants. Nous demandons également que les besoins des victimes et des survivants, dont la situation doit rester prioritaire, soient pris en compte. L'approche centrée sur les victimes et tenant compte des questions de genre, qui guide les travaux de l'UNITAD, est fondamentale pour atteindre cet objectif.

Deuxièmement, une coopération efficace avec le Gouvernement iraquien, en particulier avec les organes judiciaires et les forces de l'ordre, est essentielle à l'accomplissement du mandat de l'UNITAD. Nous nous félicitons que l'UNITAD ait établi une coopération fructueuse avec le Conseil supérieur de la magistrature et d'autres autorités iraqiennes, qui a donné des résultats concrets, tels que la collecte de preuves sur les auteurs du massacre perpétré à l'école de l'air de Tikrit en juin 2014.

La coopération doit également comprendre une aide technique en vue de renforcer la capacité des autorités nationales d'enquêter sur les membres de Daech et de les poursuivre en justice dans le respect des garanties d'une procédure régulière. À cet égard, nous saluons la tenue en mars d'une réunion entre l'UNITAD et des magistrats, qui ont convenu à cette occasion de créer un groupe de travail conjoint pour réfléchir aux moyens de traduire les membres de Daech en justice.

Nous relevons également que l'UNITAD est prête à appuyer les initiatives nationales visant à adopter une loi érigeant en infractions les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. Nous demandons instamment au Gouvernement iraquien d'adopter cette loi, qui permettra de juger les auteurs de tels crimes.

Troisièmement, nous prenons note avec satisfaction de la collaboration entre l'UNITAD et d'autres organismes des Nations Unies, tels que l'UNESCO, le Service de la lutte antimines, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans leurs domaines de compétence respectifs. Nous appelons l'UNITAD à renforcer cette collaboration, car nous estimons que la coordination interinstitutions est un élément essentiel pour garantir la cohérence de l'action du système des Nations Unies, ainsi que pour éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources qui en découle.

Pour terminer, je réaffirme que mon pays appuie l'UNITAD et sa contribution au respect de l'état de droit, à la réconciliation et à la réalisation d'une paix durable en Iraq.

**M. de Almeida Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseiller spécial, M. Christian Ritscher, de son exposé et je souhaite la bienvenue à la délégation iraquienne à la présente séance.

La résolution 2379 (2017) définit clairement le mandat confié à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) par le Conseil. Le Gouvernement iraquien a demandé l'aide de l'ONU pour amener le groupe Daech à répondre des crimes qu'il a commis en Iraq. Le Conseil a donc décidé de créer l'UNITAD en tant que mécanisme temporaire afin d'aider les autorités iraqiennes à collecter des éléments de preuve pouvant être utilisés devant les tribunaux nationaux.

En définissant le mandat de l'UNITAD, la résolution 2379 (2017) précise également que les tribunaux nationaux iraqiens sont les premiers destinataires des éléments de preuve collectés en Iraq. Conformément à cette même résolution, toute autre utilisation des éléments de preuve collectés par l'UNITAD, y compris devant les tribunaux d'autres États, doit systématiquement être convenue avec le Gouvernement iraquien.

Au cours des dernières années, les rapports de l'UNITAD ont affirmé qu'un grand nombre d'éléments de preuve avaient été collectés, stockés et analysés. Même si de nouveaux axes d'enquête continuent souvent d'être annoncés au fil des périodes considérées, on nous a également informés que de nombreuses enquêtes ont été conclues et que les affaires en question sont en état d'être jugées. Pourtant, jusqu'à présent, les mesures nécessaires à l'accomplissement du mandat de l'UNITAD, qui exige que les éléments de preuve collectés par l'Équipe d'enquêteurs soient remis aux autorités iraqiennes, n'ont pas été prises.

Nous reconnaissons que l'adoption en Iraq d'une loi nationale sur les principaux crimes internationaux constituerait une avancée importante pour permettre aux tribunaux iraqiens de poursuivre les membres de Daech pour les violations les plus graves du droit pénal international. Cette question relève de la souveraineté de l'Iraq et de son système juridique national, qui peut certainement bénéficier de l'appui technique de l'UNITAD.

Nous soulignons également que les nombreux documents actuellement en possession de l'UNITAD relèvent principalement de la compétence territoriale de l'Iraq. En outre, ils mettent au jour différents crimes internationaux commis en Iraq et contre la population iraquienne.

Les rapports successifs de l'UNITAD, y compris le dernier en date, reconnaissent que des pays étrangers ont bénéficié des compétences de l'UNITAD et des informations qu'elle a recueillies, y compris des éléments de preuve collectés en Iraq. Nous espérons que les éléments de preuve transmis par l'UNITAD à ces pays le sont avec l'accord exprès du Gouvernement iraquien, dans les limites du mandat de l'UNITAD.

Pour terminer, nous comprenons que les mois à venir seront cruciaux pour toute nouvelle prorogation du mandat de l'UNITAD, qui doit venir à expiration en septembre et qui nécessite que l'Iraq renouvelle sa demande d'assistance. Pour notre part, nous insistons sur l'importance, déjà soulignée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2651 (2022), de communiquer en temps voulu aux autorités iraquiennes les éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs. Nous encourageons cette dernière à travailler de manière constructive avec le Gouvernement iraquien afin de fixer un calendrier réaliste pour l'achèvement de son mandat. Cela renforcerait la détermination de l'Équipe d'enquêteurs à appuyer les efforts déployés par l'Iraq pour faire en sorte que les membres de Daech répondent de leurs actes, ainsi que son engagement envers toutes les victimes qui attendent que la justice soit rendue par l'Iraq et dans le pays.

**M<sup>me</sup> Gatt** (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Conseiller spécial Ritscher de la présentation du rapport de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (voir S/2023/367), ainsi que de son exposé de ce matin. Malte se félicite des progrès réalisés par l'Équipe d'enquêteurs dans toutes ses enquêtes prioritaires au cours de la période considérée. Je m'associe également aux autres orateurs et oratrices pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Représentant permanent de l'Iraq. Nous sommes conscients que le concours apporté par le Gouvernement iraquien, notamment les autorités du Gouvernement de la Région du Kurdistan, a été essentiel pour permettre ces progrès.

Les résultats des enquêtes menées par l'Équipe d'enquêteurs au cours des six derniers mois sont notamment l'achèvement des rapports d'analyse préliminaire des crimes commis par Daech à l'égard de la population sunnite à Anbar et de la destruction du patrimoine culturel et religieux de toutes les communautés iraquiennes. L'Équipe a également lancé avec succès de nouvelles pistes sur la mise au point et l'emploi d'armes biologiques et chimiques par Daech.

De plus, nous félicitons l'Équipe d'avoir achevé une analyse préliminaire des crimes commis par Daech à l'égard de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes. Parmi ces crimes odieux, citons les exécutions publiques d'hommes et de garçons et de personnes perçues comme homosexuelles. Ces actes soulignent une fois de plus l'importance d'inclure dans les discussions sur la paix et la sécurité internationales les personnes dont l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression du genre et les caractéristiques sexuelles sont variées.

En outre, Malte se félicite de l'attention soutenue que porte l'Équipe d'enquêteurs à l'enquête thématique sur la violence sexuelle et fondée sur le genre et les crimes contre les enfants. Il convient de saluer tout particulièrement l'achèvement d'un rapport analytique sur les crimes sexuels et fondés sur le genre commis contre des membres de la communauté turkmène chiite, y compris des enfants. De manière plus générale, nous saluons la coopération continue de l'Équipe avec la société civile, les victimes, les personnes rescapées, les chefs des communautés et les personnalités religieuses dans tous les aspects de ses travaux d'enquête.

Comme nous l'a dit aujourd'hui le Conseiller spécial, l'Équipe d'enquêteurs déploie des efforts considérables pour identifier les principaux responsables des atrocités criminelles en constituant des dossiers ciblés. Nous nous en félicitons. Toutefois, pour que les membres de Daech soient amenés à répondre de leurs actes, il est essentiel d'adopter un cadre juridique national permettant de poursuivre en justice les auteurs de crimes internationaux, à savoir le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Nous appelons les autorités iraquiennes à faire progresser cette législation, et nous nous félicitons des mesures prises récemment dans ce sens, notamment la mise en place d'un groupe de travail conjoint sur les voies possibles vers l'application du principe de responsabilité pour les membres de Daech ayant commis des crimes internationaux. Par ailleurs, nous saluons la décision de l'Équipe d'enquêteurs de donner la priorité à l'appui au processus de rédaction de la législation interne au cours des six prochains mois. Malte souligne que cette législation doit exclure l'application de la peine de mort, conformément aux meilleures pratiques des Nations Unies.

L'assistance et le soutien techniques fournis par l'Équipe d'enquêteurs aux autorités iraquiennes sont variés, allant de la numérisation et la conservation des éléments de preuve à l'expertise médico-légale, en passant

par l'exhumation de charniers et la formation des juges et des enquêteurs dans le domaine du droit international humanitaire et du droit pénal international. Il s'agit d'un travail important, que nous souhaitons instamment voir se poursuivre.

Malte se réjouit que l'Équipe d'enquêteurs élargisse son appui au renforcement des capacités des autorités judiciaires iraqiennes sur le plan des procédures pénales et de la constitution de dossiers, et préconise la poursuite d'un dialogue constructif avec le Conseil supérieur de la magistrature. Nous encourageons également une plus grande coopération entre l'Équipe d'enquêteurs et les autorités iraqiennes concernant les listes relatives aux sanctions de l'ONU. Au-delà de l'Iraq, nous saluons les efforts déployés par l'Équipe pour renforcer l'assistance aux enquêtes et aux poursuites en cours dans des juridictions étrangères, dont beaucoup traitent de crimes commis contre la communauté yézidie.

Avant de conclure mon intervention, je tiens à réaffirmer au Conseiller spécial et à son équipe que Malte appuie avec force l'action essentielle menée par l'Équipe d'enquêteurs pour amener Daech à répondre des atrocités criminelles qu'il a commises en Iraq. L'impunité n'est pas une option. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la prorogation de l'important mandat de l'Équipe d'enquêteurs en septembre prochain.

**M<sup>me</sup> Shino** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Christian Ritscher, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, des informations précieuses qu'il a fournies au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Rien ne peut justifier le terrorisme, et la communauté internationale doit travailler à l'unisson pour l'éliminer. L'application du principe de responsabilité est un pilier essentiel de cet effort. Daech faisant toujours peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, ses membres doivent répondre des actes qu'ils ont commis, notamment les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.

À cet égard, le Japon salue l'excellent travail accompli par l'Équipe d'enquêteurs pour appuyer le processus mené par l'Iraq en vue d'atteindre cet objectif final. Ce travail souligne que l'état de droit en Iraq et dans les autres pays concernés est essentiel pour consolider la paix et la sécurité internationales.

Nous nous félicitons des progrès constants réalisés au cours des six derniers mois dans les domaines définis comme prioritaires dans le précédent rapport du Conseiller spécial (voir S/2022/836), notamment l'élargissement des activités d'enquête sur les crimes contre le patrimoine culturel et religieux en Iraq, ainsi que sur les crimes commis contre la communauté chrétienne, la communauté yézidie, les communautés kaka'i, shabak et turkmène chiite et la communauté sunnite. L'enquête sur la mise au point et l'emploi d'armes biologiques et chimiques par Daech constitue une autre avancée notable. Compte tenu des immenses souffrances que ces actes ignobles ont causées, nous espérons que ces pistes d'enquête resteront une priorité pour l'Équipe d'enquêteurs, et que les enquêtes ultérieures permettront d'obtenir la justice pour les victimes et les personnes rescapées.

Les travaux d'enquête sur la violence fondée sur le genre et les crimes contre les enfants commis par Daech revêtent une importance particulière pour nous pour ce qui est de punir les auteurs, mettre fin à la culture de l'impunité et contribuer à éliminer la violence fondée sur le genre, y compris les violences sexuelles en période de conflit. Le Japon est fier d'appuyer les activités menées par l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit afin d'aider les victimes de ces crimes. Nous encourageons l'Équipe d'enquêteurs et l'Équipe d'experts à coopérer entre elles, ainsi qu'avec d'autres entités compétentes des Nations Unies, car leur travail d'équipe devrait contribuer à ce que les besoins fondamentaux des victimes soient satisfaits.

Une coopération étroite entre l'Équipe d'enquêteurs et le Gouvernement iraqien, ainsi que le Gouvernement de la Région du Kurdistan, est indispensable pour garantir le succès du processus d'enquête, et il nous est agréable d'entendre que le Gouvernement iraqien est déterminé à maintenir une coopération solide avec l'Équipe d'enquêteurs. La mise en place, en mars dernier, du groupe de travail conjoint, qui se penchera régulièrement sur les voies possibles vers la poursuite des crimes commis par Daech, a constitué une étape importante vers l'achèvement des procédures judiciaires menées par l'Iraq. Dans le même ordre d'idées, le Japon se félicite également de l'appui apporté par l'Équipe d'enquêteurs au renforcement des capacités du système judiciaire iraqien, notamment en proposant des formations adaptées sur la criminalistique numérique.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui total à l'Équipe d'enquêteurs, ainsi que notre espoir que

l'exécution de son mandat continuera d'être appuyée par un Conseil de sécurité uni.

**M<sup>me</sup> Dime Labille** (France) : Je remercie le Conseiller spécial pour la présentation de son rapport (voir S/2023/367). Je salue également la présence du Représentant permanent de l'Iraq. Comme cela a été souligné par d'autres membres du Conseil, cette présence illustre l'engagement de l'Iraq à coopérer avec la communauté internationale et avec l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes pour que justice soit rendue à toutes les victimes des crimes commis par Daech sur son territoire.

Nous saluons le travail de toute l'Équipe d'enquêteurs dans les conditions parfois difficiles que nous connaissons. Nous renouvelons notre soutien à leur action. Grâce à l'action de l'UNITAD sur le terrain et aux côtés des autorités nationales et locales, de nouveaux progrès ont été réalisés.

De nouvelles preuves ont été ainsi recueillies concernant les crimes commis par Daech. Je pense à celles concernant le développement et l'usage d'armes chimiques et biologiques, les crimes commis contre des personnes appartenant à différentes minorités religieuses, les violations graves commises contre les femmes et les enfants et les crimes commis contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes.

Nous souhaitons souligner l'important soutien que l'UNITAD a continué d'apporter s'agissant de l'exhumation de fosses communes sur les lieux de crimes de masse commis par Daech et les avancées concernant les enquêtes relatives à la destruction de différents sites culturels. Nous saluons à cet égard l'engagement de l'UNESCO dans le suivi des destructions de sites protégés.

Nous nous félicitons de la collecte de nombreuses données numériques liées à l'activité de Daech en ligne et de la poursuite des efforts de numérisation des données nécessaires aux enquêtes. Ces avancées sont cruciales pour éviter la perte ou la dégradation de preuves. Elles doivent se poursuivre. Les éléments recueillis sur les réseaux de financement de Daech sont essentiels.

Nous soulignons l'engagement de l'UNITAD auprès de la société civile iraquienne. Le dialogue entretenu avec cette société civile est encore une fois essentiel. Il a permis de recueillir des témoignages précieux permettant de faire avancer les enquêtes et de mettre en lumière l'ampleur et la gravité des crimes commis par Daech.

Je souhaite mettre en exergue l'importance de la coopération dans la lutte contre l'impunité des crimes commis. À cet égard, nous saluons la collaboration renforcée entre l'UNITAD et le Gouvernement iraquien. Les actions de sensibilisation au mandat du mécanisme sont importantes. Celles-ci s'opèrent au travers de la formation des juges d'instruction irakiens au droit pénal international et à l'élaboration de dossiers d'accusation et de poursuites contre des membres de Daech pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et même génocide. Nous encourageons les autorités irakiennes, comme nous l'avons dit, à poursuivre leur dialogue avec l'UNITAD sur ces sujets.

La France appelle par ailleurs tous les États à soutenir le travail de l'UNITAD. Elle est fière d'apporter son soutien à l'UNITAD à travers des contributions volontaires et une coopération technique afin d'aider le mécanisme dans son travail de collecte de preuves. Il est toutefois important de rappeler la position constante de l'ONU de non-transmission d'éléments dans le cadre de procédures judiciaires impliquant la possibilité de condamnation à mort, où que ce soit, dans le respect des conventions internationales pertinentes en la matière.

Nous tenons à rappeler ici que le sort des victimes doit rester notre principale préoccupation. L'approche centrée sur les victimes, ainsi que la perspective de genre adoptée par l'UNITAD dans l'ensemble de ses travaux, sont essentielles. La lutte contre l'impunité de tous les auteurs de crimes est un impératif pour la stabilisation, la reconstruction et la réconciliation du peuple iraquien dans son ensemble.

C'est pourquoi la France a créé une équipe commune d'enquête avec la Suède, sous l'égide d'Eurojust, en janvier 2022, concernant les crimes commis contre les yézidis et coopère avec les équipes de l'UNITAD dans ce cadre.

Enfin, la France réitère son engagement dans la lutte contre le terrorisme et la lutte contre l'impunité. La menace représentée par Daech n'a pas disparu. En lien avec ses partenaires, notamment de la Coalition internationale contre Daech, qui se réunit demain au niveau ministériel à Riyad, la France continuera à se tenir aux côtés de l'Iraq dans la lutte contre le terrorisme.

**M. Fernandes** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre

de ses crimes (UNITAD), M. Christian Ritscher, et son équipe, de leur exposé.

Nous saluons la participation du Représentant permanent de l'Iraq à la présente séance.

Le Mozambique félicite l'UNITAD du rôle capital qu'elle joue dans la lutte contre l'impunité, ainsi que contre les actes de génocide et les crimes contre l'humanité perpétrés par les groupes terroristes en Iraq. Il va sans dire que ces crimes ont porté encore davantage atteinte à la paix et à la sécurité dans le pays et dans l'ensemble de la région.

Daech représente toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales en raison de son idéologie extrémiste violente et de ses actes terroristes. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, sont les groupes les plus touchés.

Nous sommes convaincus que les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes de guerre sont des moyens efficaces et appropriés de protéger les victimes de violations des droits humains en brisant le cycle de l'impunité. Elles sont indispensables pour garantir des sociétés pacifiques et stables.

Les activités menées par l'UNITAD dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2379 (2017) sont fondamentales car elles renforcent l'engagement de la communauté internationale à amener Daech à répondre des crimes commis en Iraq. À cet égard, le Mozambique se félicite des progrès accomplis par l'UNITAD sur plusieurs axes d'enquête au cours de la période considérée. Les moyens et les ressources mis à disposition pour diligenter ces enquêtes jouent bien évidemment un rôle essentiel dans l'obtention des résultats escomptés.

Dans ce contexte, le Mozambique se félicite de toutes les initiatives prises pour appuyer les travaux relevant du mandat et de la mission de l'UNITAD, qui consistent à enquêter et à traduire en justice les responsables de Daech pour les crimes internationaux commis en Iraq, en particulier contre les femmes et les jeunes.

Nous sommes dès lors conscients qu'il importe que les juges et les procureurs reçoivent une formation adéquate pour que leur travail soit couronné de succès. À cet égard, le Mozambique encourage l'UNITAD à mettre en place des initiatives et des programmes de renforcement des capacités à l'intention du système judiciaire iraquien, notamment dans les domaines du droit international et du droit pénal international. Nous encourageons également la communauté internationale à appuyer les procédures

judiciaires nationales engagées en Iraq et à favoriser le partage d'informations entre les institutions judiciaires.

Nous appuyons en outre l'UNITAD dans les efforts de coopération qu'elle déploie avec les autorités iraqiennes en vue de l'adoption d'un cadre juridique portant sur les crimes internationaux, conformément aux principes du droit international. La participation de la société civile demeure primordiale pour assurer l'application du principe de responsabilité. À ce titre, nous invitons l'UNITAD à poursuivre son dialogue constructif avec la société civile et ses consultations avec le Gouvernement iraquien, tout en entretenant des contacts avec le pouvoir judiciaire.

Pour terminer, nous encourageons l'UNITAD à poursuivre ses travaux, dans la transparence et le respect du cadre juridique iraquien, afin de faire avancer la cause de la paix et de la justice.

**M. Leonidchenko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie attache une grande importance à l'application du principe de responsabilité pour les atrocités commises par les terroristes. Il s'agit d'une partie intégrante et indispensable de la lutte contre le terrorisme en tant que phénomène. À cet égard, nous suivons de près les activités menées par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), qui recueille des éléments de preuve relatifs aux crimes commis par Daech en Iraq. Nous remercions M. Ritscher d'avoir présenté le dixième rapport de l'UNITAD (voir S/2023/367).

Nous prenons acte des preuves de plus en plus nombreuses des crimes commis par Daech contre les communautés kaka'i, shabak, turkmène chiite, yézidie et chrétienne.

Nous nous félicitons de la conclusion des travaux sur les rapports d'évaluation préliminaire concernant les enquêtes sur les crimes commis contre la communauté sunnite, ainsi que sur les cas de destruction de sites culturels et religieux par des terroristes. Nous voudrions consulter la liste dressée par l'Équipe des sites du patrimoine religieux et culturel détruits et endommagés dans les communautés iraqiennes.

Nous nous intéressons tout particulièrement à la question de la mise au point et de l'emploi par les terroristes d'armes chimiques et biologiques en Iraq. Nous espérons que tous les cas d'emploi de ces armes seront recensés et rendus publics sans délai. Il apparaît déjà clairement que leur emploi ne s'est pas limité à l'attaque

perpétrée le 8 mars 2016 à Taza Khormatou, ni au territoire iraquien en général. Il est en effet impossible que la pratique systématique d'emploi d'armes chimiques par Daech, qui disposait même de son propre programme chimique, ait pu épargner la Syrie voisine.

Nous prenons note de l'ouverture de nouvelles pistes d'enquête, notamment sur les attaques dirigées contre la police et les forces de sécurité iraqiennes, ainsi que sur la saisie et l'exploitation du pétrole iraquien.

La Fédération de Russie appuie les efforts visant à traduire les terroristes en justice. Au cours de la période considérée, nous avons dépêché des spécialistes auprès de l'UNITAD à plein temps. Dans le même temps, nous tenons à souligner que la lutte contre l'impunité des membres de Daech ne se limite pas à la collecte d'éléments de preuve. À cet égard, nous rappelons à l'UNITAD la nécessité de s'acquitter d'une partie essentielle de son mandat en remettant ces éléments de preuve aux autorités policières et judiciaires iraqiennes, comme le stipule la résolution 2379 (2017).

La résolution 2379 (2017) précise que ce sont les autorités iraqiennes, et non des pays tiers, qui sont les premiers destinataires des éléments de preuve recueillis par l'équipe, et elle ne formule aucune condition préalable à cet égard, notamment en termes d'adoption d'une loi spéciale sur les crimes internationaux. Nous espérons sincèrement que l'UNITAD respectera son mandat et donnera à l'Iraq l'accès à ces preuves en vue du lancement rapide du processus permettant de traduire en justice les auteurs de crimes.

**M<sup>me</sup> Onanga** (Gabon) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette séance d'information consacrée au dixième rapport concernant les activités menées par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) (voir S/2023/367), pour les crimes commis en Iraq entre 2014 et 2017, et qui entre dans le cadre de la résolution 2379 (2017). Je remercie également M. Christian Ritscher pour les informations très détaillées sur l'état d'avancement des enquêtes en cours durant la période considérée. Je salue également son équipe. Je voudrais aussi saluer le représentant de l'Iraq et lui souhaiter la bienvenue ainsi qu'à sa délégation.

Le Gabon condamne tous les actes de terrorisme commis à travers le monde, et tient à réaffirmer son soutien sans faille à l'action antiterroriste du Conseil de sécurité. Nous appuyons la stratégie mise en place

par le Conseil pour prévenir la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques par des acteurs étatiques ou non étatiques, notamment les organisations terroristes.

Le mécanisme de reddition des comptes mis en place en Iraq, et qui se fonde sur la justice pénale et la primauté du droit, est essentiel au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il permet de promouvoir la lutte contre l'impunité et de garantir l'accès à la justice des communautés locales impactées par les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide commis par Daech contre le peuple yézidi en Iraq.

La recherche matérielle de preuves à l'appui des allégations de crimes que nous examinons est le résultat d'un long processus auquel participent des experts multidisciplinaires, des institutions judiciaires, la société civile, des témoins, et exige la mobilisation de techniques et d'outils minutieux pour améliorer l'efficacité des enquêtes et l'établissement des faits. L'insertion d'experts chargés de la contre-enquête est essentielle, comme M. Ritscher l'a souligné dans le rapport, en particulier dans le cadre d'enquêtes de crimes contre l'héritage culturel et religieux, car elle permet d'assurer la crédibilité et la pertinence des enquêtes en cours. Cela implique la mise en place d'un cadre exhaustif unique en vue de l'obtention de preuves, en veillant à demeurer sensible à la culture et à la langue des populations locales pour une meilleure appréhension des faits. Le Gabon apprécie l'approche inclusive qui a permis, malgré les défis nombreux, de mener à bien les étapes pilotes de la mission d'enquête en Iraq.

Nous nous félicitons des progrès notoires réalisés dans le cadre de l'avancement, de l'administration et de la préservation des preuves, en particulier des éléments de preuve médico-légaux qui constituent des éléments de preuve principaux dans le cadre des allégations d'utilisation d'armes chimiques et biologiques. À cet effet, la stratification des régions et populations qui font l'objet d'enquêtes s'avère nécessaire, en particulier dans le contexte des crimes commis à l'encontre des communautés chrétiennes. Nous notons avec satisfaction l'esprit de coopération mutuelle et d'assistance entre l'UNITAD et le Gouvernement iraquien et entre l'UNITAD et les États Membres concernés par ces procédures d'enquête. Cela permet en effet une meilleure implication des juridictions de ces pays dans les processus en cours.

L'accent particulier accordé par l'équipe sur le terrain au renforcement de la coopération avec les autorités iraqiennes, avec notamment l'appui des parties prenantes, concernant les crimes commis par Daech à l'encontre des communautés chrétiennes et ceux relatifs

à l'utilisation présumée d'armes chimiques et biologiques sur les populations de Taza Khormatou, est une avancée considérable que nous appuyons. À cet effet, les nouveaux éléments de preuve digitaux obtenus sont essentiels, car ils permettent de clarifier l'impact des attaques à l'arme chimique et biologique commis par Daech sur les victimes, ainsi que les dégâts matériels sur les propriétés et sur l'environnement. Par ailleurs le Gabon salue l'étroite collaboration, dans un contexte aussi sensible, du Conseil supérieur de la magistrature pour mener à bien ces enquêtes. De même, la découverte d'éléments patents confirmant l'existence d'un centre d'opération orchestré par Daech, ainsi que l'implication et le concours financier d'organisations criminelles confirment sans aucun doute l'intérêt particulier de ces enquêtes.

Nous saluons le judicieux recours aux technologies de pointe, en particulier les nouvelles stratégies visant à accélérer la digitalisation et numérisation des documents destinés à asseoir les preuves tout au long de la période considérée, ainsi que le lancement du projet Zeteo en vue de faciliter la visualisation, selon un format très avancé, des analyses et éléments de preuve. Cela permettra non seulement de faciliter l'accès à ces documents mais également de gagner beaucoup de temps.

La poursuite du dialogue et la coopération avec le Gouvernement iraquien sont indispensables pour finaliser les enquêtes et parvenir à un mémorandum d'accord, qui permette de renforcer les capacités de l'appareil judiciaire iraquien, y compris l'implication de la société civile, notamment en ce qui concerne l'assistance aux victimes de violences sexuelles, ainsi qu'aux enfants ayant subis des maltraitances et abus dans le cadre de leur enrôlement en tant qu'enfants soldats.

Pour conclure, nous soulignons l'importance de créer les conditions d'une justice réparatrice des meurtrissures du peuple iraquien, en particulier les communautés yézidiennes, dans le cadre des crimes de guerre, crimes de génocide et crimes contre l'humanité commis par Daech. Il est impérieux d'adopter une approche inclusive afin de maximiser une collecte d'informations qui permette d'assurer de façon définitive l'établissement des faits.

**M. DeLaurentis** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseiller spécial Ritscher de son exposé. Je le remercie également, ainsi que son équipe, de leur travail important.

Alors que l'Iraq poursuit sa transition du conflit vers la stabilité et la prospérité, l'application du principe de responsabilité pour les crimes odieux commis

par Daech reste un élément important de la réconciliation et de la reconstruction. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) joue un rôle clef pour amener les responsables à répondre de leurs actes, et les États-Unis continuent de soutenir fermement ses travaux. Nous nous félicitons d'apprendre que l'UNITAD poursuit ses efforts de constitution de dossiers et continue d'élargir ses enquêtes à d'autres incidents et crimes, notamment l'emploi d'armes chimiques par Daech, qui a été établi.

Nous continuons d'être impressionnés par la rigueur et l'ingéniosité technologique dont l'UNITAD fait preuve dans la collecte, la numérisation, l'analyse et le catalogage des éléments de preuve. Nous nous félicitons des informations faisant état d'une coopération renforcée entre l'UNITAD et le Gouvernement iraquien, et nous prenons note des consultations en cours au plus haut niveau politique, ainsi que des échanges avec les juges, notamment le partage des conclusions sur les réseaux financiers et les crimes de Daech.

Les programmes de formation de l'UNITAD sur la gestion des éléments de preuve et la criminalistique porteront leurs fruits à l'avenir lorsque le système judiciaire iraquien devra traiter les nouveaux éléments de preuve qui ont été recueillis et utiliser les éléments de preuve qui sont actuellement gérés par l'UNITAD. Nous prenons acte du souhait exprimé par le Gouvernement iraquien pour que l'UNITAD remette les éléments de preuve qu'elle a recueillis au système judiciaire iraquien et des efforts déployés par l'UNITAD pour trouver une solution novatrice à cette fin.

Nous encourageons le Gouvernement iraquien à adopter une législation sur les crimes internationaux, notamment le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, et à prendre les mesures nécessaires pour assurer que les poursuites engagées contre les membres de Daech soient transparentes et remplissent des conditions minimales en matière de garanties de procédure régulière et de protections juridiques. Bien que les attaques soient moins nombreuses et que les capacités de Daech aient été considérablement réduites grâce aux efforts déployés par l'Iraq et la Coalition mondiale contre Daech, le groupe reste une menace grave en Iraq et dans le monde entier. L'un des moyens de réduire cette menace est de renforcer le soutien apporté au Gouvernement iraquien pour rapatrier les membres irakiens de Daech se trouvant dans les centres de détention du nord-est de la Syrie afin qu'ils soient traduits en justice devant les tribunaux

iraquiens. L'UNITAD jouera un rôle important dans ce processus. De même, l'Équipe peut aider d'autres pays à traduire en justice les milliers de combattants étrangers de Daech qui se trouvent dans des centres de détention en Iraq et en Syrie. Les centres de détention sont par nature instables et posent des risques de sécurité considérables. Il est impératif que tous les États rapatrient et engagent des poursuites contre leurs ressortissants qui ont commis des crimes, le cas échéant.

L'UNITAD reste un exemple solide de la manière dont l'ONU peut accompagner les transitions du conflit vers la paix et la sécurité. Les États-Unis continueront de soutenir l'Équipe et encourageront l'UNITAD et le Gouvernement iraquien à prendre les mesures nécessaires pour ouvrir davantage de possibilités de collaboration. Ils pourront ainsi accélérer les progrès pour rendre justice aux nombreuses victimes de Daech.

**M. Spasse** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Conseiller spécial Ritscher de son travail et de son exposé d'aujourd'hui. L'Albanie attache une grande importance aux enquêtes et à la collecte de preuves menées par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) dans le but de garantir que justice soit rendue aux victimes de Daech. Nous saluons l'excellent travail accompli par l'Équipe d'enquêteurs en Iraq, qui s'efforce de faire en sorte que les auteurs de crimes graves répondent de leurs actes. La collecte et la préservation d'éléments de preuve des crimes commis, ainsi que les nouvelles découvertes sur la mise au point, la fabrication et l'emploi d'armes chimiques et biologiques par Daech, sont très importantes.

La coopération de l'UNITAD avec les autorités iraqiennes, ainsi qu'avec les autorités judiciaires nationales, est louable et nous nous en félicitons. Cette coopération reste indispensable pour permettre aux systèmes judiciaires nationaux de poursuivre les personnes responsables du financement, du soutien et de la conduite d'activités terroristes dans le monde entier. Les procédures judiciaires engagées pour faire en sorte que les auteurs d'atrocités criminelles commises en Iraq répondent de leurs actes sont encourageantes et bienvenues. Elles constituent des étapes positives pour mettre fin à l'impunité des atrocités commises en Iraq et sont un exemple pour le monde entier. Et ce qui rend ces avancées louables encore plus remarquables, c'est qu'elles interviennent dans un environnement très difficile, sur fond de crises politique, économique et climatique. Nous restons

préoccupés par l'insécurité persistante en Iraq, en particulier au vu des attaques armées menées régulièrement, notamment par Daech. Le groupe continue de représenter une menace sérieuse dans l'ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique et démontre la nécessité vitale d'une coopération et d'une coordination à l'échelle mondiale si nous voulons l'éliminer pour de bon. L'Albanie salue l'engagement du Premier Ministre Al Sudani à restaurer l'autorité de l'État sur les groupes armés en Iraq. Nous réaffirmons notre ferme attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et condamnons toute tentative visant à porter atteinte à sa stabilité et à son indépendance politique.

Il s'agit d'un environnement impitoyable, où les dangers sont nombreux, mais la nécessité urgente de faire en sorte que les auteurs de crimes graves répondent pleinement de leurs actes ne fait aucun doute. Il est tout aussi important de veiller à ce que la lutte contre l'impunité reste toujours pleinement conforme au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. La lutte contre l'impunité doit être un exemple de légalité et inspirer confiance dans l'état de droit et la justice. Nous encourageons l'UNITAD et les autorités iraqiennes à redoubler d'efforts pour traduire en justice les auteurs de crimes sexuels et fondés sur le genre contre des femmes et des enfants. Il convient d'accorder une attention particulière aux besoins de toutes les populations touchées.

Enfin, je tiens à réaffirmer une fois de plus l'attachement indéfectible de l'Albanie au principe de responsabilité et à l'instauration d'une paix juste pour l'ensemble du peuple iraquien. Ces éléments sont indispensables à la stabilisation, à la reconstruction et à la réconciliation en Iraq. Le Conseil de sécurité doit faire preuve d'unité et appuyer l'UNITAD et les autres mécanismes des Nations Unies afin d'empêcher la résurgence de Daech et des groupes qui lui sont affiliés en Iraq et ailleurs.

**M<sup>me</sup> Oppong-Ntiri** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseiller spécial Christian Ritscher de nous avoir présenté le dixième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (voir S/2023/367), qui rend compte des progrès réalisés par l'Équipe dans son travail d'enquête au cours de la période considérée. Je salue par ailleurs la participation du Représentant permanent de l'Iraq à la présente séance.

Le Ghana s'associe aux autres membres du Conseil de sécurité pour saluer le travail remarquable accompli par l'Équipe dans le cadre de son mandat consistant à amener Daech à répondre de ses crimes internationaux. Il est indispensable que les auteurs des crimes commis en Iraq répondent de leurs actes si la communauté internationale veut remporter la lutte mondiale contre le terrorisme et s'acquitter de son devoir collectif de rendre justice et de donner réparation aux victimes des crimes internationaux odieux perpétrés par Daech en Iraq. Nous avons donc été heureux d'apprendre qu'au cours de la période considérée, l'Équipe a accompli des progrès considérables dans ses enquêtes prioritaires, en lançant notamment de nouvelles pistes sur la mise au point et l'emploi d'armes biologiques et chimiques, la destruction du patrimoine culturel et religieux et les crimes commis contre diverses communautés en Iraq. Les avancées notables dans les enquêtes sur le financement des crimes de Daech et sur les crimes contre les enfants sont également encourageantes. Ces avancées continuent de contribuer à la constitution de dossiers ciblés et à l'identification des personnes potentiellement responsables des crimes commis. Nous saluons également les progrès considérables réalisés par l'Équipe en ce qui concerne la numérisation des preuves physiques collectées. Cette tâche est particulièrement importante, car elle représente une étape cruciale dans la préservation des preuves des crimes internationaux commis par Daech en Iraq et dans l'élaboration d'un plan destiné à garantir que justice soit rendue pour les crimes commis.

Si cette phase du travail de l'UNITAD représente une étape clef pour soutenir les poursuites engagées à terme contre les auteurs, elle sera aussi cruciale pour faire avancer le processus de responsabilisation, en particulier par le transfert, en temps voulu, des preuves collectées aux autorités iraqiennes. Nous exhortons donc l'Équipe à continuer à travailler en étroite collaboration avec les autorités iraqiennes pour atteindre cet objectif. Le Ghana réaffirme que la poursuite de la coopération entre l'UNITAD et les autorités iraqiennes reste fondamentale dans notre démarche collective pour mettre fin à l'impunité et dans les initiatives en cours pour renforcer et consolider les capacités des parties prenantes iraqiennes concernées, en particulier le système judiciaire iraqien, étoffer les capacités nationales de poursuites contre les auteurs de crimes, et favoriser une véritable réconciliation nationale. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par l'Équipe et soulignons que seuls ce type de coordination globale et d'efforts de collaboration permettront la mise en œuvre efficace de son mandat.

En ce qui concerne la collaboration de l'UNITAD avec d'autres États Membres, il est de plus en plus évident que le soutien apporté par l'Équipe aux enquêtes et aux poursuites en cours dans les juridictions nationales contribue à favoriser l'application universelle du principe de responsabilité. Nous souscrivons à l'appel lancé à l'UNITAD à continuer de renforcer sa capacité d'appuyer les procédures nationales conformément à son mandat, afin de permettre de poursuivre les personnes responsables du financement, du soutien et de la conduite d'activités terroristes dans le monde entier.

Enfin, le travail de l'UNITAD est tributaire de l'appui continu de la communauté internationale, et notamment du Conseil. Nous devons impérativement poursuivre nos efforts pour rester mobilisés en faveur de l'application du principe de responsabilité, y compris en fournissant à l'UNITAD l'assistance nécessaire. Ce faisant, nous pouvons contribuer à la mise en œuvre rapide du mandat de l'Équipe, amener les auteurs à répondre de leurs actes et aider à faire en sorte que justice soit rendue.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'appui du Ghana à l'Équipe, sous la direction du Conseiller spécial Christian Ritscher, et la pertinence de son travail pour faire en sorte que les responsables des crimes commis par Daech en Iraq répondent de leurs actes.

**M<sup>me</sup> Chanda** (Suisse) : Je voudrais tout d'abord remercier le Conseiller spécial Ritscher et son équipe pour leur rapport (voir S/2023/367) et pour cet exposé complet. La Suisse se réjouit des progrès accomplis dans la période examinée par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD).

J'aimerais souligner trois éléments que la Suisse considère essentiels pour le travail de l'UNITAD.

Premièrement, la reddition des comptes et la justice sont des piliers essentiels pour prévenir les atrocités et parvenir à une paix durable. L'UNITAD contribue à ces objectifs en enquêtant sur les crimes commis par Daech en Iraq et en les documentant. L'impunité pour ces crimes empêche la justice pour les victimes, les survivantes et les survivants, ce qui est inacceptable. À cet égard, la Suisse se félicite de la coopération accrue entre l'Iraq et l'UNITAD, qui vise à renforcer les capacités de mise en poursuite pour les crimes commis par Daech, conformément aux normes internationales. La coopération efficace avec le Gouvernement iraqien, ainsi qu'avec les partenaires nationaux, est un élément indispensable du mandat et des activités du mécanisme. Nous saluons son approche

innovante et axée sur la technologie pour la collecte et l'analyse des preuves, qui est particulièrement utile pour appuyer de futures procédures.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la contribution de l'UNITAD à la mise en place, en étroite collaboration avec les responsables iraqiens, d'un groupe de travail conjoint sur la mise en œuvre d'un cadre juridique national. Nous rappelons que le mécanisme ne partage pas les éléments de preuve dans le cadre de procédures judiciaires pouvant mener à une condamnation à mort. La Suisse s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, car celle-ci est incompatible avec le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. Non seulement la peine de mort est inefficace en tant que moyen de dissuasion, mais elle n'a pas d'effet sur la prévention de la criminalité, de l'extrémisme violent et du terrorisme.

Deuxièmement, l'approche de l'UNITAD doit continuer à intégrer une perspective de genre. La violence sexuelle et fondée sur le genre est particulièrement fréquente dans les contextes de terrorisme et de conflit. Elle continue à être utilisée comme tactique terroriste de par le monde. Il est donc impératif que les stratégies de prévention et de lutte contre le terrorisme aillent de pair avec la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. La Suisse est choquée par les nombreux crimes sexuels et fondés sur le genre commis par Daech, bien documentés et horribles, notamment à l'encontre de la communauté yézidie. Ces crimes continuent d'affecter profondément non seulement les survivantes et les survivants, mais aussi leurs familles et, au-delà, des communautés entières. C'est pourquoi nous saluons la stratégie d'enquête du mécanisme sur les crimes commis à l'encontre des différentes communautés en Iraq, y compris ceux fondés sur le genre et contre les enfants. Il est primordial que les personnes touchées par ces crimes, en particulier les enfants, reçoivent un soutien adéquat. Leurs droits, leur protection et la prévention de ces crimes doivent être au cœur de nos efforts collectifs.

Troisièmement, la Suisse salue l'élargissement des enquêtes de l'UNITAD sur la destruction du patrimoine culturel en vue d'identifier les auteurs potentiels. La destruction volontaire du patrimoine culturel, qui vise notamment à persécuter les populations, réduit la diversité culturelle, nourrit les conflits et compromet la sécurité à long terme. Elle prive les générations futures d'une partie intégrante de leur identité. La Suisse encourage le mécanisme à poursuivre ses efforts pour développer un plan d'enquête élargi, en étroite collaboration avec l'UNESCO, les entités non onusiennes et les autorités iraqiennes.

Le terrorisme a infligé et continue d'infliger de profondes blessures aux sociétés touchées en Iraq. Les femmes en sont les premières victimes, ce qui ne les empêche en rien de s'engager résolument pour la construction d'une paix durable. Nous devons faire de notre mieux pour que les responsables des crimes commis par Daech en Iraq soient traduits en justice. Je tiens donc à remercier encore une fois le Conseiller spécial Ritscher et son équipe pour leur travail inlassable et à les assurer de notre soutien continu.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial Christian Ritscher de son exposé et je souhaite la bienvenue au représentant de l'Iraq à la présente séance.

La Chine se félicite des récents résultats obtenus par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) au cours des six derniers mois, en particulier les découvertes récentes concernant la mise au point et l'emploi d'armes chimiques et biologiques et la destruction de sites culturels par Daech. La collecte et la conservation des éléments de preuve pertinents sont essentielles pour mettre au jour les actes terroristes de Daech et soutenir les efforts visant à faire répondre de leurs actes les auteurs de crimes commis en Iraq. Nous sommes également reconnaissants à l'UNITAD d'avoir activement contribué au renforcement des capacités du système judiciaire iraqien et d'appuyer les efforts de numérisation de ses tribunaux. Tout en saluant les progrès accomplis dans son travail, nous espérons également que la quantité considérable d'éléments de preuve recueillis par l'UNITAD aboutira à des actions concrètes en vue d'amener, dès que possible, les terroristes à rendre des comptes.

Le transfert des éléments de preuve à l'Iraq est stipulé expressément dans la résolution 2379 (2017) et représente la dernière étape du travail de l'UNITAD. Nous comptons sur l'UNITAD pour entamer rapidement le transfert systématique et complet des éléments de preuve à la partie iraqienne. Nous ne sommes pas favorables à ce que l'on assortisse le transfert des éléments de preuve de conditions relatives à la législation nationale ou au processus législatif iraqien. Par ailleurs, lorsqu'elle partage des éléments de preuve avec des pays tiers, l'UNITAD doit obtenir le consentement du Gouvernement iraqien et adhérer aux principes de transparence et de non-discrimination. Il convient de souligner que l'UNITAD a été créée en tant que mécanisme temporaire et de transition en réponse à la demande faite par le Gouvernement iraqien

d'appuyer ses efforts de lutte contre l'impunité. Elle n'était pas destinée à devenir un organe permanent. Dès le mois de mai 2021, le sixième rapport de l'Équipe (voir S/2021/419) a présenté les plans préliminaires de sa stratégie d'achèvement de ses travaux. Cette année marque le cinquième anniversaire de sa création. Nous espérons qu'elle mènera des consultations approfondies avec l'Iraq afin d'élaborer rapidement une stratégie d'achèvement, assortie d'un calendrier à soumettre à l'examen du Conseil de sécurité.

La situation mondiale en matière de terrorisme demeure sérieuse, des organisations terroristes telles que Daech, Al-Qaida et le Mouvement islamique du Turkestan oriental continuant de sévir. Alors que l'Iraq reste au premier plan des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, la communauté internationale doit continuer d'aider le pays à renforcer ses capacités antiterroristes, à combattre le terrorisme et à s'assurer que les forces terroristes répondent de leurs actes en vertu des lois nationales. S'agissant des combattants terroristes étrangers en Iraq, les pays concernés doivent également assumer leurs responsabilités et coopérer avec l'Iraq afin de régler ce problème.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Émirats arabes unis.

Je remercie le Représentant spécial, M. Ritscher, de son exposé important, et je salue la participation à la présente séance du représentant de l'Iraq.

Je voudrais tout d'abord souligner l'importance des efforts entrepris par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), qui a réalisé des progrès constants dans la collecte et l'analyse des éléments de preuves des crimes perpétrés par Daech en Iraq. Cela permettra aux autorités iraqiennes de les utiliser dans le cadre de poursuites menées au niveau national. Nous insistons également sur la nécessité de veiller à ce que les criminels répondent de leurs actes en guise d'exemple pour les auteurs de crimes tout aussi odieux partout dans le monde. Nous saluons les récents progrès réalisés dans le cadre de plusieurs pistes d'enquête, notamment ceux concernant les crimes commis par Daech à Mossoul, ancien bastion du groupe, et dans ses environs. Nous demandons que les enquêtes sur les structures organisationnelles et financières de Daech à Mossoul soient élargies afin de contribuer à la découverte de nouvelles pistes sur l'identité des auteurs de crimes dans cette région, notamment le massacre de la prison de Badouch, le rôle du groupe dans la mise au point et

l'emploi d'armes biologiques et chimiques, la destruction de sites du patrimoine culturel et religieux et leur exploitation à des fins terroristes et politiques.

Nous sommes favorables à la poursuite des enquêtes de l'UNITAD sur les crimes internationaux les plus graves commis par Daech, notamment ceux qui ont pris pour cible les femmes et les enfants dans le district de Sinjar et dans d'autres régions. Pour soutenir ces efforts, il est important que l'Équipe remette les éléments de preuve aux autorités iraqiennes en temps voulu, conformément à la résolution 2651 (2022). Nous espérons que les résultats de ces enquêtes contribueront à soutenir tous les autres efforts déployés dans divers domaines par le Gouvernement iraqien pour rendre justice aux victimes.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la création d'un groupe de travail conjoint entre l'UNITAD et quelques institutions gouvernementales en Iraq, et nous espérons que ces efforts aboutiront à l'élaboration d'une législation nationale sur les crimes internationaux fondamentaux, en vue de mettre en place un cadre juridique permettant de poursuivre en justice les auteurs de ces crimes. Dans le même temps, nous pensons qu'il importe que le Conseil reste saisi de la question de la remise des éléments de preuve au cours de la période à venir et qu'il examine sérieusement toutes les options possibles pour faciliter ce transfert. Tout en saluant les efforts déployés par l'UNITAD pour soutenir les procès des criminels de Daech organisés dans des pays tiers, nous insistons sur la nécessité de mener ces efforts dans le cadre d'une coordination avec l'Iraq, pleinement et à l'avance.

Les Émirats arabes unis saluent les efforts déployés par l'UNITAD pour renforcer les capacités des autorités judiciaires et de sécurité compétentes en Iraq, notamment en ce qui concerne la conduite d'enquêtes et l'appui en matière de criminalistique numérique. Nous saluons également les réalisations de l'Équipe en matière de numérisation et d'archivage des éléments de preuve, d'organisation de programmes de formation à la gestion des documents et des éléments de preuve, d'utilisation des technologies modernes dans ses travaux, en particulier dans les enquêtes relatives aux charniers et à l'exhumation des dépouilles, et de communication des détails des faits liés à ces charniers. Nous espérons que ces pratiques contribueront à améliorer les méthodes de travail locales et éclaireront des enquêtes similaires dans d'autres régions du monde. Pour compléter ces efforts, nous sommes d'avis qu'il importe de transférer les connaissances aux experts iraqiens en augmentant leur nombre au sein des équipes de travail de l'UNITAD.

Pour conclure, nous confirmons notre volonté de poursuivre la coopération avec les membres du Conseil sur cette question, d'autant plus que le mandat actuel de l'UNITAD s'achève en septembre.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

**M. Fatah** (Iraq) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude pour l'action de l'ONU, de ses organes principaux et de ses bureaux à travers leurs résolutions, recommandations et décisions, et pour tous les efforts internationaux visant à aider l'Iraq à lutter contre le terrorisme et à traduire les terroristes en justice. Je remercie la délégation suisse d'avoir dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mai. Je félicite les Émirats arabes unis de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin, et leur souhaite plein succès. Je tiens également à remercier M. Christian Ritscher et son équipe de l'exposé utile qu'il a présenté au Conseil en attirant l'attention sur les paragraphes les plus importants du dixième rapport (voir S/2023/367) publié par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), qui décrit notamment les activités menées par cette équipe dans mon pays, l'Iraq, pendant la période considérée.

S'agissant des points que M. Ritscher a passés en revue dans son exposé, nous nous félicitons du contenu du dixième rapport sur les activités de l'Équipe, qui fait état de plusieurs domaines dans lesquels ses travaux en Iraq ont considérablement progressé grâce à la participation et à la coopération du Gouvernement iraquien. Par ailleurs, l'Équipe a ouvert de nouvelles pistes d'enquête pour les crimes commis par l'organisation terroriste Daech contre le peuple iraquien, tout en poursuivant ses pistes d'enquête antérieures en vue de l'application du principe de responsabilité, en coopération avec les autorités nationales iraqiennes. À cet égard, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, des enquêtes préliminaires ont été menées sur l'emploi d'armes chimiques et biologiques, et seront mises en avant lors d'un événement parallèle qui se tiendra demain, comme l'a indiqué M. Ritscher dans son exposé.

Deuxièmement, des efforts remarquables ont été fournis en matière de numérisation et de programmes de renforcement des capacités.

Troisièmement, un groupe de travail conjoint a été établi entre les autorités judiciaires, les experts juridiques du bureau du Premier Ministre et du Conseil d'État iraquien et des parlementaires pour discuter de l'adoption d'une loi nationale sur les crimes internationaux.

Cela fait près de six ans que l'UNITAD a commencé ses travaux, et mon gouvernement a indiqué à plusieurs reprises que, pour la prochaine étape, le défi le plus important pour l'Équipe sera de s'acquitter du mandat qui lui incombe de rendre justice en remettant au plus tôt au Gouvernement iraquien tous les éléments de preuve, afin qu'ils soient utilisés devant les tribunaux nationaux iraqiens. Les tâches confiées à l'UNITAD se basent sur la résolution 2379 (2017) et les règles qui définissent sa compétence en matière de collecte, de conservation et de stockage des éléments de preuve des crimes commis par Daech en Iraq. L'Équipe est tenue de remettre ces éléments de preuve à l'Iraq pour que soient menés des procès justes et équitables, qui contribuent à rendre justice et à apporter des réparations aux victimes. La tâche de l'Équipe ne peut pas se limiter à préserver et à stocker les éléments de preuve et à enquêter sur tous les crimes commis, sans que ces preuves ne soient utilisées dans des contextes juridiques nationaux. Par conséquent, nous avons hâte que la législation appropriée soit adoptée et nous espérons que des mesures réelles et pratiques seront prises au plus tôt pour remettre des éléments de preuve au Gouvernement iraquien dans le cadre de l'exécution du mandat de l'Équipe. À cet égard, il importe de relever que la communauté internationale ne cesse de souligner la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité, de rendre justice aux victimes et de s'attaquer aux raisons qui empêchent le Gouvernement iraquien d'y parvenir.

Sur ce point, nous tenons à rappeler que le Gouvernement iraquien a toujours soutenu que l'obligation de rendre justice aux victimes, de poursuivre tous les auteurs de crimes commis contre les Iraquiens et de garantir l'application du principe de responsabilité lui incombait au premier chef. La création de l'UNITAD et la définition de son mandat à la demande de l'Iraq avaient pour but d'aider le pays à réaliser cet objectif et à rendre justice aux victimes, en demandant des comptes à toutes les personnes impliquées dans les crimes de Daech en Iraq, que ce soit en termes de commission, d'appui ou de financement. Pour réaliser ces objectifs, l'UNITAD doit s'acquitter de son mandat et transmettre au Gouvernement iraquien les

éléments de preuve dont il a besoin pour mener des procès et obtenir des réparations pour les victimes. Il convient de souligner que le retard dans les poursuites et les procès pourrait permettre à certains membres de Daech de s'échapper et de trouver refuge ailleurs. C'est pour cette raison que le nombre de procès augmente dans les différents pays qui ont accueilli un grand nombre de réfugiés, car parmi ces réfugiés figurent des personnes impliquées dans des actes terroristes commis par Daech. Cette situation résulte principalement des retards accumulés dans les procédures relatives aux poursuites et à l'établissement des responsabilités de certains dirigeants de Daech qui ont réussi à s'échapper.

Pour ce qui est de promouvoir l'application du principe de responsabilité dans le monde et de l'exécution du mandat de l'UNITAD, nous soulignons une fois de plus que toute communication de preuve recueillie ou d'information obtenue par l'Équipe durant son mandat, avec la coopération, l'aide et le soutien de l'Iraq, doit se faire au su et avec le consentement préalable du Gouvernement iraquien, conformément au mandat exclusif de l'UNITAD. À cet effet, nous estimons qu'il convient de mettre en place un mécanisme pour encadrer l'obtention de l'assentiment officiel du Gouvernement iraquien, donné dans un format clair et précis, aux fins du partage d'éléments d'information avec des États tiers. Les précédents rapports ont fait l'impasse sur la question ; nous espérons par conséquent que le prochain traitera d'un tel mécanisme.

Près de six ans après le début des travaux de l'UNITAD, et pour le reste de son mandat, nous attendons avec intérêt de voir se concrétiser la nomination d'experts iraqiens au sein de l'Équipe, de manière à remplir le quota prévu à cet égard et pour satisfaire à la norme importante, dans le mandat de l'Équipe, qui concerne le transfert de l'expertise internationale aux cadres nationaux iraqiens qui mèneront à bien les enquêtes à l'avenir. Le Gouvernement iraquien insiste une fois encore sur son engagement à coopérer avec l'Équipe et à lui prêter son concours par l'intermédiaire du Comité national de coordination, dédié à appuyer le mandat de l'UNITAD, dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq et de sa compétence pour connaître des crimes commis entre ses frontières et contre son peuple.

Pour terminer, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les États amis qui soutiennent mon pays dans ses efforts de lutte contre le terrorisme et collaborent pour que les criminels soient jugés devant les juridictions nationales. Nous tenons également à remercier et féliciter M. Ritscher et l'UNITAD pour leurs efforts et pour les progrès obtenus grâce à leur travail, y compris l'échange d'expertise avec les autorités nationales iraqiennes. Nous insistons sur la magnitude des violations subies par le peuple iraquien aux mains de l'organisation terroriste Daech. Nous souhaitons à M. Ritscher et à son équipe toute la réussite possible dans leur action.

*La séance est levée à 11 h 40.*